

Je commencerai donc, Magnifiques Seigneurs ; par vous témoigner ma vive reconnoissance, pour votre concours aux précédentes Assemblées de Soleure, & pour vous assurer que le Roi, sensible aux démonstrations autentiques que vous avez fait éclater, principalement dans la dernière, de votre ancienne affection pour sa Couronne & pour sa Maison Royale, est de son côté dans l'intention de vous donner en tout tems les preuves les plus réelles de sa bienveillance confederale. Je me flatte que pour y correspondre, vous êtes suffisamment instruits sur ce que j'ai marqué dans ma dernière Lettre, & sur quoi je m'explique plus distinctement dans la Déclaration que je vous remets, vous priant, Magnifiques Seigneurs, de vouloir bien en user de même, afin que nous puissions donner à une affaire également désirable & avantageuse à la France & à tout le Loüable Corps Helvetique, toute l'activité qu'elle merite. A Badc le 16. Juillet 1731.

DECLARATION.

LE Traité de Paix perpetuelle ayant été regardé depuis plus de 200. ans qu'il est conclu, comme un lien sacré & inalterable entre la France & le Corps Helvetique, a toujours été confirmé dans toutes les Alliances que les Rois de France ont fait avec la Nation Helvetique en divers tems ; & ces Alliances ont été comme l'accomplissement nécessaire dudit Traité qui y est toujours rapellé en entier par cette raison.

Il n'en a pas été en tout de même des Traités d'Alliance : La longueur des tems & la varieté inévitable des circonstances y ont aporté de legers changemens. Ce qui a fait que quand les termes de la durée de ses Alliances ont fini, on a pris la dernière pour
regle: